

DOSSIER

JUSTIFICATIF

Nous vous remercions de votre contribution à ce numéro 343 d'Enseignement Catholique Actualités. En voici un exemplaire pour *justificatif*. En vous remerciant de bien vouloir vous reporter à la page (aux pages) ...2.2

S'ENGAGER ↓

Portrait

Nadia Yamulki
Cosmopolite
et consacrée

Actualités

L'Ugèsle souffle ses 100 bougies

Initiatives

La
seconde
en
deux ans

Méditation

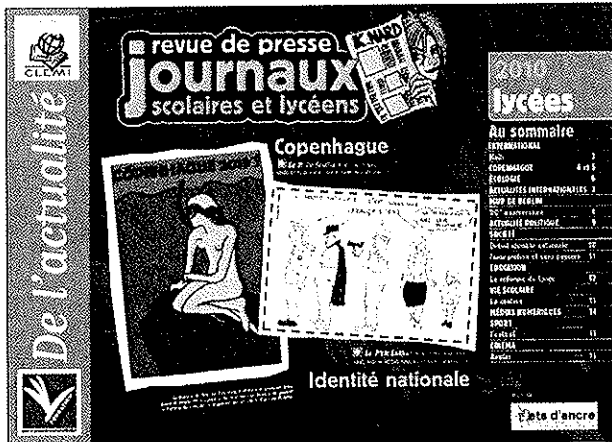
Les trois
questions
posées
à Pierre

Culture

Théâtre /
Expositions /
Livres /
Multimédia

La presse lycéenne doit être soutenue

L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne a lancé une enquête sur l'application du droit de publication lycéen¹. Deux cent quarante rédactions lycéennes du public ont été invitées à répondre à un questionnaire. Les résultats, publiés en mars 2011, permettent d'actualiser les données issues de l'enquête précédente, réalisée en 2007 et font apparaître un bilan en demi-teinte. « Si les textes reconnaissent le droit aux lycéens d'exercer la responsabilité de publication de leur journal, en réalité ceux-ci ne le sont que dans peu de cas, même si on constate une progression encourageante entre 2007 et 2010 », peut-on lire. Par ailleurs, « le responsable de publication du journal est le plus souvent imposé aux lycéens lorsqu'il s'agit d'un adulte (ce qui contrevient à l'esprit de la circulaire) ; c'est l'inverse lorsqu'il s'agit d'un responsable de publication lycéen ». Les établissements restent donc frileux. Autre sujet d'inquiétude : « L'exercice du contrôle avant publication reste de mise alors que les textes prévoient que le droit de publication lycéen "s'exerce sans autorisation



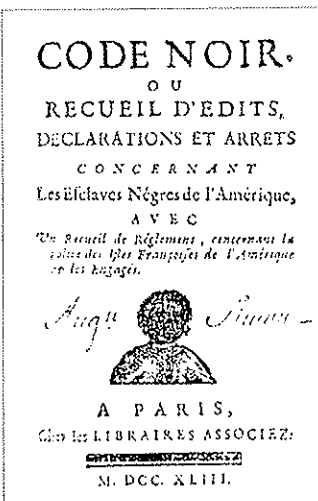
ni contrôle préalable". » En revanche, seules 21 % des rédactions sous direction de publication adulte (et 10 % sous direction de publication lycéenne) déclarent se voir interdire formellement le traitement de certains sujets (le plus souvent liés aux personnels du lycée et à la politique). L'Observatoire conclut par une série de recommandations, parmi lesquelles la nécessité de « former les journalistes lycéens à assumer la responsabilité de publication, et [d']encourager les adultes à transférer cette responsabilité vers les élèves, dans une relation bienveillante, différenciée du rapport traditionnel enseignant/élève ». SH

1. Reconnu officiellement par la circulaire n° 91-051 du 6 mars 1991 (actualisée par la circulaire n° 2002-026 du 1^{er} février 2002) dont on fête les 20 ans cette année.

➤ L'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, animé par l'association Jets d'encre, est composé d'organisations issues de la communauté scolaire, parmi lesquelles le Sgec et l'Apel. L'enquête est consultable sur le site www.obs-lycenne.org

Sortir d'un enseignement trop binaire de l'esclavage

C'est à un nouveau sujet sensible de taille et à l'analyse de la construction d'un pan d'histoire collective, lourd d'enjeux mémoriels, médiatiques et sociaux, que s'attaquent Benoît Falaize et son équipe dans ce qui constituera le dernier rapport de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) : *L'enseignement de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions dans l'espace scolaire hexagonal*. Dix ans après la loi Taubira du 21 mai 2001, qui insistait sur la nécessité d'accorder dans les programmes scolaires la place qu'ils méritent à la traite négrière et à l'esclavage, cette enquête engagée en 2006 par l'équipe « Enjeux contemporains de l'enseignement d'histoire-géographie » (ECEHG) fait le point sur leur prise en compte dans les programmes, dans les manuels, et plus essentiellement encore, sur leur intégration dans les pratiques en classe. Ce qui ressort de cette étude, c'est que la question de l'esclavage, qu'il s'agisse des programmes ou des manuels scolaires, s'inscrit aujourd'hui dans l'espace scolaire à tous les cycles. Cependant, il convient d'être juste, souligne Benoît Falaize, désormais professeur à l'université de Cergy-Pontoise : si la loi et les débats qui l'ont entourée dans les années 2000 ont fait beaucoup pour la large prise en compte de cette question, nombre de manuels en faisaient mention auparavant, bien qu'un effacement semble avoir eu lieu dans les années 70-90. Toutefois, dans les pratiques en classe, à l'image de



nombreux sujets sensibles qui ont émergé ces dernières années au nom d'un devoir de mémoire, il observe que « le jugement moral prédomine sur la compréhension historique » du phénomène. À ce titre, « l'esclavage mériterait un sort scolaire mieux adossé à des contenus scientifiques plus précis. On gagnerait notamment à sortir d'un enseignement parfois trop binaire et à enseigner la complexité non seulement du commerce triangulaire mais de ses répercussions sur les sociétés des trois pôles qui le composaient, à mettre en exergue les raisons du choix des Africains, la pluralité des traites (occidentale, orientale et interne à l'Afrique), la résistance des esclaves, les liens complexes entre abolitionnisme et démocratisation... ».

Seuls le recours à l'histoire savante et l'inscription de cette thématique au programme de la formation continue des enseignants peuvent permettre d'aborder rigoureusement ces questions redoutables, sans être soumis à la focale nécessairement restreinte et contraignante du présent, insiste Benoît Falaize. L'historien voit dans ce travail « un impératif civique considérable » auprès des enfants qui sont les citoyens de demain. Et ce travail gagnerait encore en richesse si l'état des lieux sur cette question était étendu aux départements d'outre-mer. AS

➤ Rapport disponible à l'adresse : www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2011/05/10BFalaize.aspx